



**Jean-Paul LECOQ**  
*Député de Seine-Maritime*  
71 rue Jules Siegfried  
76600 Le Havre

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Mathias OTT**  
**Directeur Général de l'Agence régionale de**  
**Santé Normandie**  
**2 place Jean Nouzille cs55035**  
**Espace Claude Monet**  
**14050 CAEN**

Le Havre, le 5 mai 2026.

***Objet : Annonce de fermeture de la maternité de l'hôpital privé de l'Estuaire***

Monsieur le Directeur Régional,

Le 9 mars dernier, après avoir reçu une délégation de personnels de la maternité de l'hôpital privé de l'Estuaire (HPE) très inquiets quant à l'avenir de la maternité de cet établissement qui réalise actuellement 600 naissances par an, j'ai questionné la direction de l'HPE et celle du groupe hospitalier du Havre (GHH).

Dans un contexte de baisse globale des naissances, la direction de l'HPE m'a confirmé dans sa réponse les difficultés rencontrées pour maintenir la qualité et la sécurité des soins, ainsi que son intention de travailler au transfert de la maternité, sans préciser si elle serait partielle ou totale, vers d'autres établissements.

Dans sa réponse, la direction du GHH était quant à elle prudente, assurant qu'elle souhaitait le maintien de cette maternité de niveau 1 « en parfaite complémentarité » avec sa maternité de niveau 3, et assortissant dans le cas contraire une possible reprise des lits de l'HPE, à une série de conditions, que j'ai alors considéré comme des réserves, à savoir : la réalisation de différents aménagements ; l'allocation de moyens humains supplémentaires ; un soutien institutionnel interne et externe fort.

Estimant que cette réflexion venait alors tout juste de s'engager, je suis surpris d'apprendre que les décisions s'accéléraient. Tout d'abord, les personnels de la clinique du Petit-Colmoulins à Harfleur sur ma circonscription, et propriété, hors terrain loué, de Ramsay Santé tout comme l'HPE, ont été officiellement informés de la fermeture du site et du transfert de son activité de soins de suite, sur le site de l'HPE à fin 2027.

Puis, j'ai pris connaissance d'un communiqué du GHH en date du 4 mai, qui bien que n'actant pas encore la fermeture de la maternité de l'HPE, se montre très rassurant quant à sa reprise intégrale.

Il n'est plus fait mention de réserves ni sur les aménagements, ni sur les moyens humains, ni sur le soutien institutionnel, mais au contraire d'une garantie affichée par le GHH de pouvoir accueillir toute patiente en cours de grossesse.

J'en déduis qu'en l'espace de deux mois les conditions requises ont été remplies et je souhaite par la présente en avoir confirmation dans le détail.

Ainsi, je souhaite disposer des éléments qui ont conduit à pouvoir communiquer publiquement sur de telles assurances, et notamment :

Le détail des effectifs, d'une part en nombre de personnels soignants et non soignants et d'autre part en équivalents temps plein (ETP), affectés actuellement à la maternité de l'HPE, et à celle du GHH, de la maternité de Fécamp et de celle de Lillebonne.

L'effectif projeté, dans les mêmes termes en nombre de personnels soignants et non soignants, ainsi qu'en ETP, de la maternité du GHH, de celles de Fécamp et de Lillebonne, une fois celle de l'HPE fermée.

Le financement mobilisé sur le budget du GHH et par l'ARS dans le cadre de ce transfert de capacités et la part apportée par le groupe privé Ramsay à l'origine de ce transfert.

Les conditions proposées et les garanties de transfert données aux personnels actuellement affectés à la maternité de l'HPE pour ceux qui souhaiteraient être transférés et pour ceux qui souhaiteraient être maintenus en poste sur l'HPE dans un autre service.

La capacité maximale actuelle d'accueil des patientes en cours de grossesse sur l'HPE, le GHH, l'hôpital de Lillebonne et l'hôpital de Fécamp, et cette capacité une fois la maternité de l'HPE fermée.

L'échéance retenue pour ce transfert d'activité.

Je souhaiterais également connaître votre avis sur l'éventualité d'un plan de licenciement (PSE) à l'HPE, dont il est question dans les médias, éventualité qui apparaît inopinée voir contradictoire lorsque l'on évoque une garantie de maintien d'activités à l'échelle du territoire.

Comme vous le savez et malgré les éléments rassurants contenus dans le communiqué du GHH du 4 mai, cette situation inquiète et questionne légitimement nombre de familles comme les personnels de ces différentes maternités. Les éléments sollicités me permettront de pouvoir leur apporter également des réponses.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur régional, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Paul LECOQ